



M Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne - 75007 Paris

M Olivier Dussopt
Ministre de l'Action et des comptes publics
139, rue de Bercy - 75012 Paris

Mme Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation et de la **Fonction publique**
Hôtel de Rothelin-Charolais 101 rue de Grenelle 75007 Paris

Mme Jacqueline Gourault,
Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS

Objet : préavis national de grève pour le 2 février 2021 secteur « Petite enfance »

Mesdames et Messieurs les Ministres,

L'adoption, le 21 octobre 2020, de la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action publique (loi ASAP) et de son article 36 en particulier qui permettra au gouvernement de procéder par ordonnance à la simplification des normes d'accueil du Jeune Enfant, s'annonce en défaveur de la qualité d'accueil des enfants et des conditions de travail des personnels. Le SNUTER-FSU ne peut pas l'accepter !!

Malgré les quelques points sur lesquels vous êtes revenus, dans votre dernière version du 15 décembre du projet d'ordonnance et de l'avant-projet de décret « portant réforme des modes d'accueil », demain les conditions d'accueil du jeune enfant seront dégradées ; les professionnel-le-s verront le sens de leurs missions et leurs conditions de travail se détériorer.

Les mouvements de l'an passé et celui annoncé le 2 février sont majoritairement soutenus par l'ensemble des professionnel-le-s de la petite enfance et les parents. Pour le moment leurs revendications n'ont pas été suffisamment entendues.

C'est parce que les textes législatifs et réglementaires prévus seraient en l'état un recul et non une avancée pour le bien être des enfants que nous soutenons les revendications du collectif *Pas de Bébé à la Consigne* :

- Une qualité d'accueil garantie par 1 professionnel-le- pour 5 enfants et au moins 50% de professionnel-le-s en EAJE.
- Un accueil en surnombre limité à 110% des inscrits en EAJE.
- L'élévation globale des niveaux de qualifications des professionnel-le-s de l'accueil individuel et collectif par la formation continue diplômante.
- L'alignement du coût restant aux familles sur la base du quotient familial quel que soit le mode d'accueil.
- Une surface de 7 m2 minimum par enfant, garantie sur tout le territoire.
- De véritables temps utiles d'analyse des pratiques et d'accompagnement en santé pour tous les professionnels et donc de plein droit pour les assistantes maternelles.

De plus, nous sommes en accord avec les propositions de la commission -mise en place à votre demande- des « 1000 premiers jours de l'enfant », qui préconisent une réelle transformation positive de l'accueil des tous-petits et sont adaptées au bien-être du jeune enfant.

Vous souhaitez au contraire maintenir plusieurs points de cette réforme régressive.

Afin de permettre à l'ensemble des professionnel-le-s de la petite enfance de se mobiliser le SNUTER-FSU dépose un préavis de grève de 0h à 24h pour la journée du 2 février 2021 couvrant l'ensemble des agents titulaires et contractuels couvert par notre champ de syndicalisation.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Ministres, nos respectueuses salutations.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Pour le SNUTER-FSU
Hervé Heurtebize

Secrétaire national

Les Lilas, le 8 janvier 2021